



#### REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLES R.331-45-1 DU CODE DU SPORT modifié par le décret 2017-1279 du 9 Aout 2017

ARTICLES A.331.16 DU CODE DU SPORT modifié par l'arrêté du 24 novembre 2017

ARTICLE A.331-32 DU CODE DU SPORT

CIRCULAIRE DU 27 NOVEMBRE 2006

INSTRUCTION DU 19 OCTOBRE 2006

## PROGRAMME-HORAIRES

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'association Ecurie des Coteaux représenté par Mr Viviani LEOLFOLD, en partenariat avec la Commune de Rilly La Montagne, le LB Rétro Racing et OG Evénement, organise un rallye historique de régularité dénommé 3<sup>ème</sup> **Rallye des Coteaux Historique**, les 29 et 30 Septembre 2018 sur les départements de la Marne et de l'Aisne.

#### Samedi 29 Septembre 2018 :

- Ouverture du Parc fermé à 11h00, parking de la gare, Place de la Gare – 51500 Rilly La Montagne.
- Vérifications administratives de 11h00 à 13h00, Place de la gare – 51500 RILLY LA MONTAGNE
- Vérifications techniques de 11h00 à 13h00, parking de la gare, Place de la Gare – 51500 Rilly La Montagne.
- Briefing à partir de 13h30.
- Départ de la 1<sup>ère</sup> étape à 14h00, composée de trois tests de régularité et de quatre secteurs de liaison sur un total de 159,80 kilomètres.
- Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape Place de la Gare à Rilly La Montagne à partir de 17h45.
- Buffet à partir de 19h00 à la Salle des Fêtes de Rilly La Montagne.
- Briefing à partir de 20h30.
- Départ de la 2<sup>nde</sup> étape à 21h15, composée de deux tests de régularité et de trois secteurs de liaison sur un total de 85,32 kilomètres.
- Arrivée de la 2<sup>nde</sup> étape Place de la Gare à Rilly La Montagne à partir de 23h30.

#### Dimanche 30 Septembre 2018 :

- Ouverture du Parc fermé à 7h30, parking de la gare, Place de la Gare – 51500 Rilly La Montagne.
- Briefing à partir de 8h30.
- Départ de la 3<sup>ème</sup> étape à 9h00, composée de trois tests de régularité et de quatre secteurs de liaison sur un total de 100,80 kilomètres.
- Arrivée de la 3<sup>ème</sup> étape Place de la Gare à Rilly La Montagne à 11h30.
- Apéritif et déjeuner à partir de 13h00 à la Salle des Fête de Rilly La Montagne.
- Remise des prix à partir de 16h00 à la Salle des Fêtes de Rilly La Montagne.

Adresse du bureau permanent de l'organisation jusqu'au 28 Septembre 2018 :

Ecurie des Coteaux – 26 Rue Pasteur – 51220 COURCY

Tél : 03.26.49.61.65 ou 06.11.27.07.57

Mail : [leofoldviviani@hotmail.fr](mailto:leofoldviviani@hotmail.fr)

Facebook : Ecurie des Coteaux

## 1.1 VERIFICATIONS

**1.1.1.** Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques.

**1.1.2. Equipements électroniques :** Tous les appareils à fonctionnement électronique pour mesurer les distances sont autorisés.

**1.1.3.** Les vérifications effectuées avant le départ sont d'ordre administratif et technique.

- Vérifications administratives : elles portent sur le permis de conduire en cours de validité pour le conducteur, et pour le véhicule, la carte grise, l'attestation d'assurance et la vignette de contrôle technique.
- Vérifications techniques : elles portent sur la vérification de la marque et du modèle du véhicule, la conformité des éléments de sécurité essentiels.

### Contrôles des véhicules :

Les vérifications et contrôles techniques seront effectués sous la responsabilité du commissaire Technique de l'épreuve.

### **Pendant les contrôles il sera vérifié :**

- les feux de routes et de croisements
- les feux stop
- les clignotants
- le klaxon
- la fixation de la batterie
- l'état des ceintures de sécurité
- l'état et la conformité du pot d'échappement
- l'état et la conformité des pneumatiques
- le fonctionnement des essuie-glaces
- la présence gilets fluo (1 par personne)
- la présence d'un triangle de signalisation
- la présence d'un extincteur (**obligatoire**)
- la validité de l'assurance et du contrôle technique

D'une manière générale, les véhicules devront répondre aux caractéristiques du constructeur. Les échappements libres et les pneus racing sont strictement interdits.

Les documents du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique) seront vérifiés, si l'un de ces documents ou si l'un des éléments contrôlés n'est pas conforme, le départ pourra être refusé à l'équipage.

## ARTICLE 2 – ASSURANCES

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents "à défaut ou en complément" du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.(conformité avec les articles R.331-30 et A.331-32 du code du Sport)

Le conducteur reste seul responsable des dégâts matériels pouvant subvenir à son véhicule, ces derniers n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. **C'est au concurrent de vérifier auprès de son assurance qu'il est bien couvert pour ce type d'épreuve.**

*Montant des garanties d'assurance souscrites pour les concurrents, et les officiels (RC, IA (Décès et Invalidité))*

*Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence :*

*\* 7.500.000€ pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la RC automobile.*

*\* 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec un plafond de 250.000 € pour les seuls dommages immatériels consécutifs.*

*\* 10.000€ pour la garantie défense recours.*

## ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTION

**3.1.1.** Ce rallye est ouvert à tous les véhicules conformes au code de la route et exclusivement immatriculés entre le 01/01/1950 et le 31/12/1989. Toutefois les voitures présentant un caractère jugé exceptionnel pourront être acceptées après avis du comité d'organisation.

**3.1.2.** L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tous véhicules ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (époque, état, conformité...)

**3.1.3.** Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, le concurrent ainsi que le copilote se soumettent aux dispositions du présent règlement.

**3.1.4.** Le nombre maximum d'engagés est limité à 60 voitures.

**3.1.5. Demande d'engagement :** Le formulaire d'engagement doit être envoyé accompagné d'un chèque de 170€, couvrant les droits d'engagement à :

Ecurie des Coteaux – 26 Rue Pasteur – 51220 COURCY

La clôture des inscriptions est fixée au 20 Septembre 2018.

### **3.1.6. Droits d'engagement :**

### **Le montant des droits d'engagement est fixé à 170 euros**

Ces droits comprennent :

- les frais de participations au rallye
- la fourniture de 2 plaques de rallye et des numéros de course (portières)
- les road-book
- un repas pour deux personnes le samedi soir
- un café d'accueil pour deux personnes le dimanche matin
- un apéritif et un repas pour deux personnes de dimanche midi
- la participation à l'assurance de l'épreuve

Les droits d'engagements seront intégralement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement a été refusé
- en cas d'annulation du rallye
- en cas d'annulation de l'équipage avant le 01 Septembre 2018.

**Après cette date, la moitié de l'engagement sera retenu pour faire face aux frais engagés par l'organisation.**

**3.1.7. Repas supplémentaires :** Les repas supplémentaires pour le samedi soir et le dimanche midi devront être réservés et payés dès l'engagement à l'épreuve. Toute demande le jour de l'épreuve ne sera acceptée que dans la limite des places encore disponibles.

**Le prix est fixé à 20 euros par repas et par personne, pour le dîner du samedi soir tout comme pour le repas de clôture du dimanche midi.**

**3.1.8. Publicité :** Chaque équipage s'engage à apposer sur son véhicule la publicité qui lui sera fournie par l'organisation (sous forme d'autocollants).

**3.1.9. Aptitudes médicales :** Un certificat médical (visite simple) de "non contre-indication à la participation d'une épreuve sur routes ouvertes" sera demandé au conducteur du véhicule. Pour les possesseurs d'une licence de la FFSA ou de la FIA, ce certificat n'est pas obligatoire ; ils devront présenter leur licence de l'année en cours.

**3.1.10 Assurances personnelle :** Tout membre d'équipage, participant à une épreuve sur route ouverte, se doit d'être couvert par une assurance responsabilité civile délivrée, soit pour la durée de la manifestation, soit pour l'année civile.

### **3.2. EQUIPAGES**

**3.2.1.** Tout équipage doit être composé du premier pilote de d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans.

### **3.3 ORDRE DE DEPART**

**3.3.1.** Les concurrents partiront dans l'ordre des numéros attribués par l'organisateur, le plus petit partant en tête.

**3.3.2.** Les plaques et les numéros de portes seront fournis et devront obligatoirement être disposés :

- Plaques : 1 à l'avant et 1 à l'arrière sans gêner la visibilité du conducteur et plaques d'immatriculation
- Numéros de portes : sur chaque portière

## **ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. VOITURES AUTORISEES**

Toutes les voitures doivent être conformes au code de la route

\*Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 1 kg)

\*Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage Correspondants.

\*Gilets fluorescents : un par membre d'équipage

## **ARTICLE 5 - ENCADREMENT**

Directeur de course : Monsieur Denis HUSTACHE Licence 3492 03/15

Commissaire sportif : Monsieur Daniel VERNALDE Licence 3111 03/15

Commissaire Technique : Monsieur Marc CHARBONNEAU Licence 47435 03/25

Responsable sécurité : Monsieur LEOFOLD Viviani

### **5.1. SECURITE**

#### a) Les vitesses moyennes imposées :

Les concurrents devront parcourir les tests de régularité à une **vitesse moyenne imposée toujours inférieure à 50km/h pour chaque zone**. La vitesse moyenne sera déterminée par l'organisateur en fonction de l'état des routes, du trafic et de la réglementation en vigueur. **Pour des raisons de sécurité et de tranquillité lors des traversées d'agglomérations, les vitesses moyennes seront systématiquement abaissées et fixées entre 30 et 40 km/h.**

Plusieurs changements de moyennes auront lieu dans un même test de régularité.

#### b) Positionnement des contrôles

Aucune prise de temps ne sera effectuée dans les agglomérations et à moins de 1 kilomètre des sorties de celles-ci et à moins de 2 kilomètres des départ de ZR.

#### c) Retard d'un concurrent :

En cas de retard en sortie de zone ou au cours d'une liaison, chaque concurrent peut décaler son horaire sans pénalités au départ de la zone suivante sous réserve de s'intercaler entre 2 concurrents (à la minute plus 30 secondes).

## **ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 DESCRIPTION**

Le Rallye Des Coteaux Historique se déroule sur un parcours total de 345,92 kilomètres, réparti en trois étapes et composé de huit tests de régularité et de onze secteurs de liaison.

\*Etape 1 : 159,80 kilomètres dont 66,02 kilomètres répartis sur trois tests de régularité

\*Etape 2 : 85,32 kilomètres dont 38,53 kilomètres répartis sur deux tests de régularité

\*Etape 3 : 100,80 kilomètres dont 37,84 kilomètres répartis sur trois tests de régularité

Nombre total de tests de régularité : 8

Distance totale des tests de régularité : 142,39 kms

Nombre total de secteurs de liaison : 11

Distance totale des secteurs de liaison : 203,53 kms

Nombre total d'étapes : 3

L'intervalle de départ entre chaque voiture, à chaque étape et à chaque départ des tests de régularité sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, les contrôles horaires, les contrôles de passage, les temps impartis sur les secteurs de liaison et les moyennes imposées pendant les tests de régularité seront repris dans les road-book et dans les carnets de bord.

#### Contrôles horaires :

Les concurrents devront se soumettre aux ordres et aux directives des contrôleurs pendant les contrôles horaires, des départs et des arrivés de chaque étape. Les départs et les arrivés seront placés sous les ordres d'un chef de poste. L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

#### Carnet de bord :

Un carnet de bord sera remis au départ du rallye, il contiendra les vitesses moyennes imposées pour chaque test de régularité et les emplacements prévus pour viser les contrôles horaires et les contrôles de passage. Les équipages devront présenter ce carnet à toute demande. L'équipage est seul responsable de son carnet de bord.

#### Contrôle de passage :

Les équipages devront fournir leur carnet de bord aux contrôleurs en poste, ou dans le cas de "CP pince" poinçonner leur carnet avec la pince en place sur le contrôle.

#### Zone d'étalonnage :

Une zone d'étalonnage sera mise à la disposition des concurrents à réception de leur engagement. Cette zone sera repérée par toutes les indications de signalisation se trouvant sur ce parcours qui sera d'une distance minimum de 3 kilomètres. Toutes les distances de cette zone et du rallye auront été relevées avec un totaliseur électronique TERRATRIP 303 PLUS V4.

### **6.2 Circulation**

**6.2.1.** Les concurrents circuleront dans le plus grand respect du code de la route et des vitesses autorisées. **La vitesse moyenne de chaque test de régularité ne dépassera jamais 50 km/h et l'ensemble des secteurs de liaison a été calculé sur une base de 40 km/h de moyenne.**

Les comportements dangereux et en tout état de cause non conformes au respect du code de la route entraîneront l'exclusion du concurrent

**6.2.2.** Il est interdit sous peine de mise hors course de remorquer, se faire remorquer, transporter, se faire transporter, pousser, se faire pousser, si ce n'est pour ramener une voiture sur la route ou pour libérer la route.

**6.2.3.** Il est de même interdit à tout équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- \* de bloquer intentionnellement le passage des voitures participantes ou les empêcher de dépasser.
- \* de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif.

**6.2.4.** Les lignes de fin de zone de régularité seront mentionnées sur le road book et panneaux.

Les départs de chaque zone de régularité seront matérialisés sur le road book et panneaux, organisés selon la formule de l'auto-START, les horaires de départ de chaque test seront fournis dans le carnet de bord suivant un temps imparti depuis le CH de départ de l'étape. Les départs de chaque test de régularité se feront toujours à la minute pleine.

*Une classification sur la base de la régularité des équipages sera établie de la façon suivante :*

***\*Pour chaque seconde au dessus du temps idéal : un point de pénalité***

***\*Pour chaque seconde au dessous du temps idéal : deux point de pénalité***

Exemple :

Temps idéal :	1'34
Temps réalisé :	1'35 ☞ pénalité d'un point
Temps idéal :	2'56
Temps réalisé :	2'53 ☞ pénalité de six points

\*Une pénalité de 500 points sera attribuée à tout manquement d'une prise de temps lors d'un test de régularité

\*Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement d'un contrôle de passage

\*Une pénalité de 100 points par minute sera attribuée à chaque minute d'avance ou de retard au contrôle horaire de fin d'étape.

## **ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1. DEPART**

Les départs seront donnés toutes les minutes et il sera distribué un road book pour chacune des trois étapes, 15 minutes avant le départ.

### 7.1.2. BRIEFING

#### Rappel de sécurité :

Un briefing de l'ensemble des participants autorisés à prendre le départ sera organisé 30 minutes avant le départ de la première voiture et ce à chaque étape, par l'organisateur et le directeur de course. Les concurrents seront sensibilisés sur le strict respect du code de la route et des limitations de vitesses en vigueur. L'organisation sera à même d'exclure un concurrent au comportement qui ne serait pas en accord avec le code de la route et/ou qui viendrait perturber le bon déroulement de la manifestation. Cette épreuve, préparée sous le signe de la convivialité pour les concurrents et les spectateurs, doit être également ressentie comme telle par les automobilistes qui croiseront les équipages et par les habitants des villages traversés

### ARTICLE 8 - ABANDON

Les équipages devront avertir la permanence téléphonique du comité d'organisation : **06.11.27.07.57**

### ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Le classement se fait par addition des points de pénalité cumulés lors des tests de régularité, auxquels s'ajoutent les éventuelles pénalisations des contrôles horaires et des contrôles de passage. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points de pénalités sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant le second et ainsi de suite.

En cas d'ex-æquo, les concurrents pourront être départagés en donnant l'avantage à la voiture la plus âgée, puis à la cylindrée la plus faible.

Un classement féminin sera établi à partir du classement définitif de l'épreuve.

La remise des prix aura lieu le dimanche 30 Septembre 2018 à partir de 16h00 à la Salle des Fêtes de Rilly La Montagne, à l'issue du repas de clôture.

Aucun prix ne sera remis en espèces.



Retrouvez nous sur Facebook : Ecurie des Coteaux

